



Désireux de récompenser et promouvoir les travaux de chercheurs portant sur le XIXe siècle, le Comité de Liaison des Associations Dix-neuviémistes (CL 19) a créé un prix annuel destiné à couronner une thèse de doctorat ou un mémoire de troisième cycle portant sur le XIXe siècle (1789-1914). Ce prix est décerné pour la seconde fois en 2017, dans l'esprit du CL 19, qui réunit sociétés savantes, groupes de recherche, musées, bibliothèques et institutions culturelles concernées par l'étude du XIXe siècle.

ARTICLE 1 – Modalités d'attribution

Le Prix sera attribué tous les ans par le Président du jury du Prix de recherche des associations dix-neuviémistes, sur proposition du jury réuni pour examiner les travaux soumis. Le jury peut proposer de ne pas attribuer le Prix si aucune des thèses déposées ne lui paraît avoir les qualités requises.

ARTICLE 2 – Conditions d'attribution

Les candidats, de nationalité française ou étrangère, devront avoir soutenu avec succès, au cours des deux années précédant la date de son dépôt auprès du jury, une thèse de doctorat ou un mémoire de troisième cycle rédigé(e) en français et portant sur le XIXe siècle (1789-1914).

ARTICLE 3 – Montant

Le montant du Prix est fixé chaque année par le jury du Prix. Ce Prix est destiné à aider à la publication de la thèse et à la poursuite des travaux de recherche du lauréat. Outre le Prix de recherche, des accessits pourront être attribués à deux autres candidats au plus, afin de récompenser la qualité de leurs travaux et de favoriser par des moyens non-financiers la publication et la diffusion de leur recherche.

ARTICLE 4 – Jury

Le jury du Prix de recherche du CL 19 est présidé par M. Jérôme Farigoule, directeur du Musée de la Vie romantique. Le jury est composé, en plus du président, de douze à quinze membres issus des différentes associations représentées au sein du CL 19, sur la base du volontariat. La liste des membres du jury est publiée chaque année. Le jury se réserve le droit de faire appel à des experts indépendants pour exprimer leur avis sur les thèses proposées.

ARTICLE 5 – Modalités de candidature

Les candidats au Prix de recherche doivent fournir, en format .pdf exclusivement, la thèse de doctorat ou le mémoire de troisième cycle soumis au jury, la copie d'une pièce d'identité, une attestation de l'obtention du diplôme de troisième cycle, le rapport de soutenance et un C.V. sans liste de publications : ce dossier sera adressé par mail à l'adresse suivante : bureaudeliasionxix@gmail.com avant le 31 décembre 2017.

NB : pour l'édition 2018, on acceptera les travaux soutenus entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2017.

Il est demandé aux candidats de limiter la taille des fichiers, en particulier de la thèse et du rapport de soutenance, à 5Mo par document maximum.

Les candidats qui n'auraient pas reçu leur rapport de soutenance à la date de clôture de l'appel pourront compléter leur dossier de candidature en l'adressant par courriel dans les premiers jours de janvier, en mentionnant dans le mail de candidature que la pièce sera envoyée plus tard.

Le Prix récompense un travail de troisième cycle (thèse ou doctorat) : les travaux de Master ne sont pas admis à concourir.